

Conditions Générales applicables aux clients particuliers

Publication le 1^{er} juillet 2014

Application à partir du 1^{er} septembre 2014

Produits et services de la Convention de compte

Les conditions tarifaires applicables au fonctionnement et à la gestion d'un compte de dépôt, aux opérations de crédit, sur valeurs mobilières et aux opérations de placement seront en vigueur à compter du **1^{er} septembre 2014**. A compter de cette date, ces conditions tarifaires annulent et remplacent les précédentes conditions générales du 1^{er} février 2012.

Le présent document vous indique les prix en euros de nos principaux services.

Tous ces tarifs sont exprimés taxes incluses lorsque ces dernières sont dues. Les commissions soumises à TVA sont signalées par un astérisque*.

Dans ce cas, le taux appliqué est celui en vigueur à la date de publication du présent tarif.

Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment sous réserve d'une information préalable. Ils ne sont pas limitatifs.

Le guide tarifaire des Particuliers

Ce guide tarifaire permet de trouver facilement l'information qui vous intéresse sur les conditions des principales opérations bancaires.

Il reprend le glossaire des principaux termes utilisés pour les opérations bancaires élaboré par le C.C.S.F.

Vous pouvez également le consulter sur notre site Internet : www.bbva.fr

De plus, un conseiller se tient à votre disposition pour répondre de façon exhaustive aux questions sur la gestion courante de votre compte ou sur vos opérations financières.

Si vous ne disposez pas encore de la convention de compte, il vous suffit d'en faire la demande auprès de votre conseiller.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs	2
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	3
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
Services en agence	
Change manuel	
Banque à distance	4
Par internet – bbvanet.fr	
Vos moyens et opérations de paiement	4
Cartes	
Virements	
Prélèvements / TIP	
Chèques	
Offres groupées de services	6
GPA (Gamme des moyens de paiement alternatifs aux chèques)	
Irrégularités et incidents	6
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	

Découverts et crédits	7
Facilité de caisse et découverts	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
Constitution de garanties	
Crédits par signature	
Services divers sur opérations de crédit	
Epargne et placements financiers	9
Epargne bancaire	
Placements financiers	
Successions	10
Résoudre un litige	10
Informations complémentaires	11

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (www.bbvanet.fr)	GRATUIT (Hors coût du fournisseur d'accès internet)
Produit offrant des alertes sur la situation des comptes par SMS	service non commercialisé
Carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte Visa)	39 € par an
Carte de paiement internationale à débit différé (Carte Visa)	47 € par an
Carte de paiement à autorisation systématique	service non commercialisé
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement	GRATUIT
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence	6 €
par internet	2,5 €
Frais de prélèvement	
Mise en place d'une autorisation de prélèvement par prélèvement	6 € par nouvelle domiciliation GRATUIT
Commission d'intervention	8 € par opération avec un plafond de 80 € par mois
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	service non commercialisé
Frais de tenue de compte	25 € par trimestre

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture de compte, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte	Gratuit
Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
Clôture de compte après un délai de 12 mois	Gratuit
Clôture de compte avant un délai de 12 mois	30

Relevés de compte

Périodicité mensuelle	Gratuit
Périodicité par quinzaine (frais d'envoi inclus)	4 (mois)
Périodicité hebdomadaire (frais d'envoi inclus)	8 (mois)
Périodicité journalière (frais d'envoi inclus)	40 (mois)
Edition en agence à la demande	
des opérations en cours ou dernier relevé	1
des relevés précédents	2 (par mois demandé)
Relevé de compte envoyé par fax	2 (par mois demandé)
Mise à disposition des relevés à l'agence	2* (par mois demandé)
Courrier retenu en agence à la demande du client	25*(trimestre)
Changement d'adresse non signalé entraînant le retour du courrier	15
Réexpédition de courrier retourné à la nouvelle adresse	6*
Liste des opérations automatiques et récurrentes sur demande du client	Gratuit
Relevé récapitulatif annuel des frais	Gratuit

Dates de valeur appliquées aux principales opérations de caisse

Paieement par chèque	J – 1J Ouvré
Emission de chèques de banque	J – 1J Ouvré
Remise de chèques :	
Forfait standard	J + 1J Ouvrés
Remise de chèque étranger pour crédit en compte ⁽¹⁾	J + 25J Ouvrés
Versement espèces	J
Retrait espèces au guichet	J
Emission virement	J
Virement reçu	J

(1) Les frais supplémentaires pouvant être facturés par les correspondants étrangers, sont refacturés à prix coûtant.

Tenue du compte

Tenue de compte (selon les servitudes de la tenue du compte)	Min. 25 (trimestre)
Frais annuels de conservation d'avoirs sur compte inactif	
(quelque soit le solde du compte et calculé sur une période de 365 jours)	120 (annuel)
Sur solde moyen : Pour un solde créditeur sur le trimestre inférieur à 900 €	50 (trimestre)
(de l'ensemble des comptes courants créditeurs)	

Service en agence

Dépôt d'espèces	Gratuit
Retrait d'espèces dans l'agence qui tient le compte	Gratuit
Retrait d'espèces dans une agence BBVA France	Gratuit
Gestion processus autorisation spécifique pour retrait espèces déplacé :	
- aux guichets BBVA France par le débit d'un compte BBVA à l'étranger (max 1500€)	20
- aux guichets BBVA à l'étranger par le débit d'un compte BBVA France (max 1500€)	8
Recherche de documents	
Sans rapatriement d'archives	22*
Avec rapatriement d'archives (opérations + 3 mois)	38*
Photocopies de documents	1,20*
Attestations diverses	25*
Location de coffre-fort (l'an)	250*
Perte de clés de coffre-fort	80* + frais réels*
Appel téléphonique à l'étranger	Min. 20*
Demande d'informations transmises par fax	20*
Confirmation par téléphone ou fax d'une opération effectuée à BBVA	6*
Frais de courrier divers	5*

Change manuel

Achat / vente de billets de banque en devises (par opération) :	Cours de change affiché en agence + Commission fixe pour les non clients BBVA Paris de 6
Achat / vente de devises : Pour crédit / débit en compte (même devise) <i>Taux de conversion affiché en agence</i>	2,5% Min. 6

BANQUE A DISTANCE

Par internet

Accès au service de consultation de vos comptes www.bbva.fr (hors coûts de connexion)	Gratuit
Accès au service transactionnel en ligne	Gratuit
Virement interne entre comptes BBVA France	Gratuit
Virement SEPA (Virement Européen) émis ≤ 50.000 €	2,5
Virement « zone euro » émis > 50.000 €	5
Virement hors « zone euro » émis	0,25% Min.50
Virements reçu	Gratuit

VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

CARTES DE RETRAITS ET DE PAIEMENTS

Gamme de cartes VISA (cotisation annuelle)

Cartes Nationales	
à débit immédiat*	35
à débit différé*	43
Remplacement de carte	15
Cartes Internationales	
à débit immédiat*	39
à débit différé*	47
Remplacement de carte	20
Cartes Visa Premier*	
à débit immédiat ou différé*	130
Remplacement de carte	40

* La deuxième carte est à demi-tarif pendant la première année.

Services liés a la carte bancaire

Restitution d'une carte capturée (faux code, problème technique)	Gratuit
Prime capture carte	
par commerçant	200
par D.A.B.	50
Traitement	
D'une réclamation non fondée ou d'un impayé	40
Edition duplicata relevé mensuel non motivée par une contestation	6
Réédition du code confidentiel de la carte	20
Réédition du code en urgence (sous 48heures)	60
Recherche de document (facturette, autre justificatif)	15
Demande d'une carte en urgence (sous 48heures)	60
Création d'un plafond d'exception à la demande du client	12
Changement d'adresse	12
Toute autre modification concernant la nature de la carte	12

Opérations de paiements et de retraits par carte

Retrait sur nos distributeurs en France	Gratuit
Retrait sur les autres distributeurs en France	Gratuit
Retrait sur les distributeurs à l'étranger	
Zone EEE ⁽¹⁾	Gratuit
Hors Zone EEE ⁽²⁾	3 + 2,50%
Retrait au guichet :	
Dans une agence BBVA France et Zone EEE ⁽¹⁾ (limité à 500€)	5,50
Hors Zone EEE ⁽²⁾ (limité à 500€)	5,50 + 2,50%

Paiements à l'étranger	
Zone EEE ⁽¹⁾	Gratuit
Hors Zone EEE ⁽²⁾	1 + 2,50%

(1) Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

(2) Les paiements effectués en devises « OUT » (hors euro) sont convertis en euros par le Centre Visa aux conditions de change en vigueur le jour de l'opération.

VIREMENTS

Réception d'un virement	Gratuit
Emission d'un virement :	
En faveur d'un compte BBVA France (interne)	Gratuit
Virement externe occasionnel ou permanent vers la France ou un pays de la zone SEPA ⁽¹⁾ avec BIC ⁽²⁾ /IBAN ⁽³⁾ d'un montant ≤ 50.000€	6
Virement externe occasionnel ou permanent vers la France ou un pays de la zone SEPA ⁽³⁾ avec BIC ⁽²⁾ /IBAN ⁽³⁾ d'un montant > 50.000€	0,25% Min. 50
Modification sur virement externe permanent	6
Révocation virement permanent	Gratuit
Frais additionnels applicables en cas d'absence ou d'erreur sur l'IBAN ⁽³⁾ ou le BIC ⁽²⁾	15

Virement entre comptes de différentes devises - Taux de changé affiché en agence

Virements vers l'étranger (par opération) ⁽⁴⁾

Virement Internationaux, hors « zone SEPA »	0,25% Min. 50
---	---------------

(1) Zone SEPA : Single Euro Payments Area- Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

(2) IBAN : International Bank Account Number, identifiant international du compte.

(3) BIC : Bank Identifier Code. Identifiant international de la banque.

(4) Les frais complémentaires éventuels facturés par les correspondants étrangers sont refacturés au prix comptant.

PRELEVEMENTS / TPI

Mise en place d'une autorisation de prélèvement	6
Paiement par autorisation de prélèvement ou T.I.P.	Gratuit
Modification d'un prélèvement	6
Révocation prélèvement	Gratuit

CHEQUES

Chèques de Banque	
En euros	15
En devise	0.10% avec Min. 30
Remise de chèques en euro	Gratuit
Frais de recherche sur chèque	15
Photocopie de chèque (recto-verso)	6*
Avis de sort	13

Chèques en devise ou en euros payables à l'étranger

Dans l'UE et hors UE

Emission de chèques en devises à l'étranger	40
Remise de chèque étranger pour crédit en compte ⁽¹⁾⁽²⁾	0,25% Min. 20 + Commission de change 0,10%

(1) BBVA se réserve la faculté de ne pas créditer la remise avant encaissement définitif.

(2) Les frais complémentaires éventuels facturés par les correspondants étrangers sont refacturés au prix comptant.

Chéquiers

Délivrance d'un chéquier en € ou en devise	
Classique	Gratuit

Portefeuille	Gratuit
Avec volet de correspondance	Gratuit
Renouvellement automatique de votre chéquier	Gratuit
Chéquier commandé en urgence remis à l'agence sous 48 heures	60*
Destruction d'un chéquier	5
Envoi de chéquier en recommandé	7
Envoi de chéquier en recommandé A/R	9

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

MOYENS DE PAIEMENT ALTERNATIFS

Service bancaire de base (SBB)

Gratuit

Service réglementé par l'article D312-5 COMOFI :

Gestion du compte : ouverture, tenue, clôture, bbvanet.fr : consultation, changement d'adresse, relevé mensuel, édition de RIB.

Moyens de paiement : carte de paiement à autorisation systématique, versement et retrait d'espèces, chèques remis, virements, prélèvements, 2 chèques de banque par mois.

Bénéficiaires :

Réservée aux titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France en application de l'article L312-1 du COMOFI.

Service accueil

Forfait Alternis (offre destinée aux clients sans chéquier)

4 (mois)

6 autorisations de prélèvements par mois

2 virements occasionnels par mois

2 virements permanents par mois

bbvanet.fr : consultation

Un chèque de banque par an, l'édition du RIB en agence, une Carte Bleue Nationale avec plafond de retrait hebdomadaire, sans option de paiement commerçant.

IRREGULARITES INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention :

Somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

- par opération, plafonnée à 80€ par mois	8
- par opération, pour les bénéficiaires du SBB, plafonnée à 20€ par mois	4

OPERATIONS PARTICULIERES

Commission appel téléphonique de notification solde débiteur	6
Lettre de notification solde débiteur - courrier recommandé (frais d'envoi inclus)	25
Lettre de mise en demeure	15
Remise de chèques revenus impayés	20
Avis à tiers détenteur	100
Saisie sur compte, des valeurs mobilières ou coffre	100
Saisie attribution	100
Saisie conservatoire	100
Opposition administrative	10% du montant dû au Trésor Public
Ouverture de dossier contentieux	80*
- frais de gestion	80*
Dénonciation de compte joint	20
Lettre de clôture juridique	40Max. 100

INCIDENTS DE PAIEMENT

Les incidents liés aux chèques

Forfait de rejet d'un chèque sans provision incluant les frais de dossier, la déclaration BDF, les frais par chèque impayé, les frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire, la gestion du compte pendant la période d'interdiction, la régularisation par blocage de provision et les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire.

Pour un chèque inférieur ou égal à 50€	30
Pour un chèque supérieur à 50€	50
Frais de chèque impayé pour autre motif que sans provision	13,5
Information préalable loi Murcef (non applicable si rejet chèque)	15
Délivrance d'un certificat de non-paiement	20
Frais de gestion d'une interdiction autre banque	30

Les frais postaux d'envoi en recommandé avec A.R. de la lettre d'injonction sont en sus

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

Incidents sur prélèvements

Forfait de rejet d'un avis de prélèvement, d'un virement, d'un TIP ou d'un téléversement (pour absence ou insuffisance de provision) :

- inférieur à 20€	Montant du prélèvement
- supérieur ou égal à 20€	20

Incidents sur cartes bancaires

Opposition sur carte bancaire pour utilisation abusive	40
Inscription au fichier des cartes bancaires géré par la Banque de France	15

Opposition à la demande du client

Sur une formule de chèque ⁽¹⁾	17
Sur une série de chèques ou sur un chéquier ⁽¹⁾	30
Sur avis de prélèvement	17 ou gratuit si liée à une contestation
Sur carte CBN, CBI, CVP ⁽²⁾	Gratuit

(1) L'opposition doit être confirmée par écrit et n'est admise que pour les motifs suivants : perte, vol, utilisation frauduleuse, redressement ou liquidation judiciaire du porteur.

(2) A effectuer dans les meilleurs délais en téléphonant au N° indiqué pour faire opposition et en appliquant la procédure établie par le Centre de réception des oppositions.

DECOUVERTS ET CREDITS

FACILITE DE CAISSE ET DECOUVERT

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

Découverts en compte autorisés ⁽¹⁾⁽²⁾

Frais de dossier calculés sur le montant du découvert	0,50% Min. 70
Taux d'intérêt fixe ou variable fixé en fonction des conditions de marché et du risque	Nous consulter

Découverts en compte non convenus et non formalisés

Taux nominal annuel	Taux maximal légal autorisé ⁽³⁾
---------------------	--

CREDITS A LA CONSOMMATION

Prêts personnels ⁽¹⁾⁽²⁾	Nous consulter
Frais de dossier minimum	70

Frais de dossier maximum	140
Assurance décès, perte totale et irréversibilité d'autonomie, incapacité de travail : (sous réserve de cotisation majorée par la compagnie)	0,32% (par an) du capital emprunté (Payable à la mise à disposition des fonds, en prime unique)

Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation

CREDITS IMMOBILIERS

Crédits Immobiliers ^{(1) (2)}

A taux fixe, à taux variable	Nous consulter
Frais de dossier	1,20% Min. 450 Max. 1500
Frais d'étude	0,75% Max. 150

Votre conseiller BBVA se tient à votre disposition pour étudier avec vous la solution la mieux adaptée à votre projet, à vos attentes et à votre situation professionnelle.

Couverture assurance

Assurance Décès, Perte total irréversible d'autonomie et autres garanties complémentaires (la tarification tient compte de l'âge de l'emprunteur et de sa qualité de fumeur ou de non fumeur).

Taux de cotisation :

- prêt amortissable : 0,34 % l'an
- prêt in fine : 0,41 % l'an

(Sous réserve d'une surprime médicale, à discrétion de la Compagnie d'assurance)

Prime payable mensuellement.

Condition d'âge /couverture du risque :

- assurance décès : 31/12 du 70ème anniversaire de l'assuré
- invalidité absolue /définitive : 31/12 du 59^{ème} anniversaire de l'assuré
- incapacité au travail /invalidité : 31/12 du 65^{ème} anniversaire de l'assuré.

Seniors/grands montants : contrat spécifique MASTERLIFE (conditions à discrétion de la Compagnie).

N.B. L'Emprunteur a la faculté de souscrire un contrat d'assurance ADII (assurance décès, incapacité invalidité) du même type que le Contrat Groupe qui lui est proposé par la Banque, auprès de l'assureur de son choix. Le cas échéant, il devra toutefois faire désigner la Banque bénéficiaire de la Police souscrite.

(1) Taux d'intérêt fixé en fonction des conditions de marché, n'hésitez pas à interroger votre conseiller.

(2) L'octroi et les conditions de ces prêts sont soumis à des conditions spécifiques.

(3) Seuil de l'usure fixé suivant la réglementation en vigueur.

NB : Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent ni une autorisation de découvert, ni une offre de prêt.

CONSTITUTION DE GARANTIES

Privilège/Garantie hypothécaire de 1 ^{er} rang sur le bien financé demandé	Nous consulter
Frais de gage sur véhicule	
- Frais d'enregistrement	125
- Frais de notification (opposition à la Compagnie d'assurance)	5

CREDITS PAR SIGNATURE

Frais d'administration sur cautions et garanties : Calculés en fonction du montant de l'engagement	1% min 40
Garanties à 1 ^{ère} demande	3% du montant garanti Min. 115
Cautions et avals	2% du montant garanti Min. 80
Information annuelle des cautions	80

SERVICES DIVERS SUR OPERATIONS DE CREDIT

Frais de dossier de restructuration d'un crédit	300
Duplicata de contrat de prêt	16
Réédition d'un tableau d'amortissement	50
Remboursement par anticipation prêt immobilier	6 mois d'intérêts max. 3% capital restant dû sauf exemptions légales

Prêt personnel (en cas de défaillance de l'emprunteur)

- Si remboursement anticipé exigé : indemnité égale à 8% du capital restant dû à la date de la défaillance
- Si remboursement anticipé non exigé : indemnité égale à 8% des échéances échues impayées

-Si report d'échéances à venir : indemnité ramenée à 4% des échéances reportées

Prêt immobilier (en cas de défaillance de l'emprunteur)

-Si remboursement anticipé exigé : indemnité égale à 7% du capital restant dû et des intérêts échus et impayés

-Si remboursement anticipé non exigé : majoration de 3% du taux d'intérêt applicable jusqu'à reprise du cours normal des échéances contractuelles

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

EPARGNE ET LES PLACEMENTS FINANCIERS

EPARGNE BANCAIRE

Ces taux sont susceptibles d'évoluer en fonction des taux pratiqués sur les marchés et peuvent être modifiés à tout moment par BBVA.

Compte sur Livret
Livret A
LDD
Compte à terme
Bons de Caisse
Certificat de dépôt

Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

OPCVM

Achat et cession d'OPCVM

Les droits d'entrée, ainsi que les frais de gestion perçus pour chaque Fonds Commun de Placement ou SICAV sont précisés dans le prospectus simplifié, le document d'information clé pour l'investisseur, propre à chaque OPCVM et remise au client lors de toute souscription.

En tant que distributeur BBVA perçoit un pourcentage (max. 85%) de la commission de gestion. De par sa nature cette rémunération du BBVA permet d'offrir un large choix d'investissements et n'implique aucun coût additionnel pour le client.

Droits de garde

Les droits de garde sont prélevés d'avance tous les semestres en janvier et juillet sur la base de l'évaluation du portefeuille au 31.12 et au 31.06

Par ligne de valeur figurant sur le relevé	9,60* (semestre)
Sur valorisation de Portefeuille	0,20%*(semestre)
Avec un minimum de perception de	35* (semestre)

Pour connaître le détail et les conditions de nos OPCVM, connectez-vous sur www.bbva.fr ou contactez votre conseiller BBVA qui vous remettra les prospectus simplifiés, les documents d'information clé pour l'investisseur, des OPCVM.

BOURSE

Bourse: France ⁽¹⁾

Opérations de Bourse sur valeurs mobilières françaises ou étrangères cotées en France.

Par ordre exécuté courtage compris	1% Min. 20
Commission fixe par opérations en sus	10
Pour les opérations donnant lieu à un règlement immédiat sur le marché, répercussion des frais de courtage réels.	

Bourse: Etranger ⁽¹⁾

Opérations de Bourse sur valeurs mobilière négociées sur une place étrangère.

Par ordre exécuté courtage compris	1,80% Min. 40
Frais d'intervention de notre correspondant étranger	en sus
Commission fixe par opérations en sus	20
<i>Répercussion des frais éventuellement facturés par notre correspondant</i>	
Commission sur ordre de Bourse non exécuté	Gratuit

Frais de virement de titres de la France vers l'étranger

Par ligne de titre	60
--------------------	----

Transfert de titres vers autre établissement en France (Compte Titre ou PEA)

Par ligne de titre	10
Avec un minimum par compte	75

Encaissement de coupons et remboursement de titres

Résidents	1,5% + TVA	Min. 9,60*
Non résidents	2,5% + TVA	Min. 9,60*

Liquidation de rompus

Lors des opérations sur titres, les tarifs d'achat et vente précédemment indiqués seront appliqués sur les comptes rompus à liquider.

Commission minimum	9,60*
--------------------	-------

Relevés de titres

Relevé semestriel	Gratuit
A la demande du client	5*

(1) L'absence de réserves formulées dans les 2 jours suivant la réception des avis d'opérés, emporte approbation tacite de leur contenu par le donneur d'ordre.

ASSURANCE VIE

Notre gamme d'assurances-vie offre une réponse personnalisée à vos différents besoins. Pour en savoir plus, connectez-vous sur www.bbva.fr

Nous consulter

SUCCESSIONS

Succession

Ouverture de dossier de succession :

- National (en fonction des avoirs détenus à la date du décès)	
Jusqu'à 25.000€	1% frais sur encours Min.100
Au-dessus de 25.000€	0,50% frais sur encours Min.300
- International (en fonction des avoirs détenus à la date du décès)	
Jusqu'à 75.000€	250 + 1% frais sur encours
Au-dessus de 75.000€	500 + 0,5% frais su encours
Frais annuels gestion (ouvert depuis plus d'un an)	125 (annuel)

RESOUDRE UN LITIGE

En cas de litige concernant les services fournis et l'exécution de contrats conclus tant en matière de comptes de dépôts que d'opérations de crédit, de produits d'épargne et d'instruments financiers, le client concerné pourra dans les conditions prévues par l'article L.316-1 du Code Monétaire et Financier, saisir le médiateur désigné par le BBVA et qui est le Médiateur de la Fédération Bancaire Française. Le dossier de réclamation doit lui être adressé par courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Médiateur Boîte Postale n°151 75422 PARIS Cedex 09. La saisine du médiateur ne peut être le fait que de personnes physiques n'agissant pas pour des motifs professionnels. Le recours au Médiateur est gratuit. Le Médiateur est tenu de statuer dans un délai de deux mois à compter de sa saisine. Celle-ci suspend la prescription pendant ce délai. A l'issue de ce délai, le Médiateur recommande une solution au litige. Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent ni être produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord des parties.

Si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation des services que nous vous proposons, vous pouvez consulter votre conseiller d'agence. Celui-ci est à même de compléter votre information et de satisfaire ainsi votre demande.

Si vous n'obtenez pas, dans des délais convenables, une réponse satisfaisante, n'hésitez pas à prendre contact avec notre « Service Relation Clients ». Il s'efforcera de vous apporter une réponse rapide, en étudiant avec votre agence la solution la mieux adaptée. Pour cela il suffit de le contacter à l'adresse suivante :

Service Clients
29, avenue de l'Opéra
75001 Paris
Tel : 01.44.86.83.48
serviceclients@bbva.com

Enfin, et dans l'hypothèse où il ne vous aurait pas été apporté de réponse ou il vous aurait été apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser, au Médiateur de la Fédération Française. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité.

Le site Internet de la Fédération Bancaire Française : « les Clés de la Banque » (www.lesclesdelabanque.com) contient également de multiples informations sur l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les conditions indiquées sont immédiatement applicables à tout compte ouvert à (ou depuis) la date de leur entrée en vigueur. Sauf convention écrite contraire, les relations de la succursale française du BBVA avec sa clientèle sont régies par le droit français. Elles sont modifiables à tout moment étant entendu que tout projet de modification du tarif des produits et services applicable à la gestion et au fonctionnement d'un compte de dépôt sera communiqué par écrit au plus tard deux mois avant la date d'application envisagée. L'ouverture et/ou le fonctionnement d'un compte bancaire particulier au BBVA emporte acceptation par le titulaire des conditions clientèle Particuliers en vigueur. En cas de pluralité de comptes ouverts au nom d'un même client, ceux-ci, quelle que soit la devise utilisée et l'agence où ils sont tenus, forment un compte courant unique indivisible, à l'exception des comptes qui sont autonomes du fait de leur nature ou d'une convention particulière les excluant du compte unique. Les conditions des intérêts créditeurs ou débiteurs sont fixées individuellement pour chaque sous-compte.

Les écritures du BBVA feront foi entre les parties et les relevés de compte et avis d'opéré seront réputés tacitement approuvés dans les 30 jours suivant leur réception ou leur mise à disposition. Sans préjudice d'une part des dispositions légales ou réglementaires plus favorables et d'autre part des droits du client à agir en justice dans la limite du délai de prescription applicable pour contester une opération inscrite en compte, le contenu des extraits de compte et des avis d'opéré sera réputé avoir été approuvé sans réserve, à défaut de réclamation formulée dans ce délai.

Les informations personnelles recueillies à l'occasion de la relation bancaire sont nécessaires à l'entrée en relation et à la gestion des relations bancaires. Les réponses aux questions posées lors de l'entrée en relation et au cours des opérations sont obligatoires. Ces informations et ces réponses pourront faire l'objet de traitements automatisés pour les finalités et dans les conditions ci-dessous précisées.

Elles seront utilisées pour les finalités suivantes : connaissance du client, étude et fourniture et gestion du crédit et de (des) l'assurance(s) y associée(s) le cas échéant, gestion de la relation bancaire et financière ainsi que des produits et services le cas échéant y associés, prospection commerciale, sécurité et lutte contre la fraude. Elles sont exclusivement destinées à notre établissement en France et à notre siège en Espagne et aux compagnies d'assurances avec lesquelles nous travaillons (et à leurs mandataires et réassureurs le cas échéant), ainsi qu'à nos sous-traitants participant notamment à la gestion du crédit et à notre offre de produits bancaires et financiers (et ce pour les seuls besoins des travaux de sous-traitance) et à nos autorités de tutelle, judiciaires ou administratives suivant la réglementation applicable. Elles ne seront pas communiquées à des tiers à des fins d'exploitation commerciale.

Vous pouvez à tout moment accéder aux informations personnelles vous concernant, les faire rectifier et vous opposer à leur utilisation à des fins commerciales. Ces droits s'exercent sur simple demande auprès de l'agence où est tenu votre compte ou auprès de notre Direction Centrale pour la France en vous adressant à notre service clientèle (Service Clients – 29 avenue de l'Opéra, 75001 Paris, Tél. 01.44.86.83.48. email : serviceclients@bbva.com).

Les données à caractère personnel (informations nominatives) transmises au BBVA conformément aux finalités convenues peuvent, à l'occasion de diverses opérations, faire l'objet d'un transfert dans un pays de l'Union Européenne ou hors Union Européenne.

Dans le cadre d'un transfert vers un pays hors Union européenne, des règles assurant la protection et la sécurité de ces informations ont été mises en place. Ces règles sont consultables en accédant aux informations sur la protection des données qui sont mises en ligne sur le site Internet de la Commission Européenne dans la section « Politiques de l'Union Européenne - Justice et droits des citoyens / protection des données » (http://ec.europa.eu/justice_home/fsj/privacy/index_fr.htm) ou sur le site de la Commission Nationale Informatique et Libertés Section « Approfondir/Dossiers » sur le thème « International » (<http://www.cnil.fr>).

Ces informations nominatives peuvent être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux ou de la lutte contre le financement du terrorisme.



Pour ces mêmes raisons, en vertu du Règlement CE/1781 du 15 novembre 2006, en cas de virement de fonds, certaines des données nominatives collectées doivent être transmises à la banque du bénéficiaire du virement située dans un pays de l'Union Européenne ou hors Union Européenne.

Toutes les instructions doivent être adressées au BBVA par écrit en original. En cas d'instructions données par téléphone ou télécopie, les risques de mauvaise réception ou de fraude seront intégralement supportés par le client, sauf faute lourde du BBVA, qui se réserve la faculté d'en exiger une confirmation par écrit en original.

Les taux des prêts et crédits indiqués dans le présent document sont des taux nominaux annuels hors assurance. Ils sont indiqués sous réserve de la réglementation de l'usure. Le TAEG figure dans les offres préalables et/ou les contrats de prêt. Le présent document d'information ne constitue ni une promesse ni une offre de prêt.

Les découverts autorisés ne peuvent résulter que d'un contrat écrit après négociation du montant et de ses conditions. Tout autre découvert, ou tout dépassement d'un découvert autorisé par écrit ne résultera que d'une simple tolérance du BBVA et pourra être révoqué à tout moment sans préavis. Sauf convention spéciale, les comptes particuliers ne peuvent demeurer en permanence à découvert plus de 60 jours consécutifs, sous peine de clôture immédiate.

Les intérêts des découverts en compte sont calculés suivant la méthode des nombres et capitalisés si la provision en compte ne permet leur paiement et perçus à chaque arrêté de compte. Les écritures étant prises en considération à leur date de valeur. Le taux conventionnel des intérêts de découvert continuera d'être appliqué nonobstant et après la clôture du compte.

Les comptes particuliers font l'objet d'un arrêté de compte à la fin de chaque trimestre civil.

[Le réseau commercial BBVA France](#)

OPERA

29, avenue de l'Opéra
75001 Paris Cedex 01
Tel : 01.44.86.83.00
Fax : 01.44.86.83.49
opera@bbva.com

DIRECTION COMMERCIALE

29, avenue de l'Opéra
75001 Paris Cedex 01
Tél. 01.44.86.83.48
Fax. 01.44.86.84.60
serviceclients@bbva.com

www.bbva.fr

BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA, SA : Société Anonyme de Droit Espagnol au capital de € 2.835.117.677,07 Euros RCS Paris 349 358 887. Etablissement principal en France : 29, avenue de l'Opéra – 75001 Paris. Siège Social à Bilbao (Espagne) 4, Plaza San Nicolas, R.M. Vizcaya. T 2083 L.1545 Sec. 3a F 183 H 14741. Intermédiaire en assurances, N° ORIAS : 07 027 869, consultable sur le site www.orias.fr

Document non publicitaire mis à la disposition du public en application de l'article R 312-1 du Code Monétaire et Financier.